



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Olivier JUNGO, président, qui souhaite la bienvenue à M. Thierry BUBLOZ.

M. BUBLOZ en profite pour remercier l'ensemble du Conseil municipal pour ses vœux de bon rétablissement.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Claude-André MEYER et Julien NICOLET-DIT-FELIX, conseillères et conseillers municipaux.

Excusée : Madame Françoise CERUTTI, conseillère municipale.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Proposition du Conseil municipal :
Motion
M 02-2014 P : interdiction du trafic de transit sur la route de Forestal ;
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : participation du Fonds intercommunal pour la période 2014 à 2016 aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de Fr. 3'000'000.-, versé sur trois années ;
6. Nomination des suppléants du local de vote pour 2015 ;
7. Autres propositions de motions et de résolutions ;
8. Rapports des commissions ;
9. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2015 (proposition : 03.02, 24.03, 04.05, 02.06) ;
10. Fixation des dates des prochaines commissions ;
11. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- Motion : interdiction du trafic de transit sur la route de Forestal : renvoyée en commission aménagement par 5 pour / 3 contre et 3 abstentions.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

Les conseillers n'ont pas de remarques à formuler.

Le procès-verbal est accepté avec 10 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal**2.1 Projet de délibération sur le chauffage solaire**

Ce projet a été adopté au mois d'octobre et renvoyé en commission.

Le bureau aimerait savoir quel est son statut ?

M. ETIENNE : il s'agit de la même délibération que celle du mois de novembre et elle aurait dû porter le même numéro. Si les deux délibérations ne portent pas de numéros identiques, il faut rejeter la première délibération présentée au Conseil municipal du mois d'octobre.

M. GANGLOFF explique que lorsque les délibérations sont renvoyées en commission et font objet d'un rapport, les présidents des commissions sont priés de bien vouloir en informer le bureau, afin que nous puissions à nouveau inscrire cet objet à l'ordre du jour.

M. ETIENNE : la délibération d'octobre est donc remplacée par celle du mois de novembre.

2.2 Organisation de la fenêtre de l'Avent de la Mairie

Il manque des mains pour le rangement.

M. JUNGO fait à nouveau circuler la liste et remercie les conseillers pour leur participation.

2.3 Voyage du Conseil municipal

Il est difficile de trouver une date, car nous serons en pleine période d'élections municipales.

Le week-end de Pentecôte, qui s'étend du 23 au 25 mai pourrait convenir, car les personnes qui travaillent n'auraient pas besoin de prendre congé.

Le mois de mars est un peu tôt pour prévoir un voyage.

M. JUNGO remercie les conseillers de bien vouloir réfléchir à cette proposition et de transmettre leur réponse, remarques ou suggestions jusqu'au 15 décembre.

Mme VENDEIRA propose que M. JUNGO soumette 2 – 3 dates sur un Doodle.

M. BRÜDERLIN : dans le même ordre d'idée que Pentecôte, il y aurait aussi le 30, 31 mai et 1^{er} juin.

M. JUNGO fera parvenir un Doodle.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Chemin de Pré-Recoux

M. JEMMELY : une explication, ainsi que l'historique des discussions et diverses démarches entreprises ont été données à M. NICOLET-DIT-FELIX, initiateur de la motion pour la fermeture de ce chemin.

Il faut savoir que, quasiment toutes les propositions que nous avons faites ont été rejetées, exceptée une, qui a été acceptée par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat, mais refusée par le Conseil municipal, qui aimerait coupler la fermeture de ce chemin à la circulation, avec la création de deux giratoires sur la route de Chancy.

Il faut savoir que la durée de validité d'un arrêté est de 1 ½ année, après il devient caduque.

L'Exécutif a travaillé sur ce dossier et durant ce laps de temps, a été approché par des parents, le Pédibus, l'APE-A et par l'école qui exerçaient des pressions pour que la commune ferme ce chemin et/ou trouve une solution.

L'échéance de cet arrêté étant arrivée à terme, l'Exécutif a décidé de fermer ce chemin, tel que prévu dans le texte, et limiter la circulation au trafic agricole, aux riverains, cycles et piétons, et ce, dans les deux sens.

Ces dispositions s'étendront dès la fin du parking du CCA jusqu'au cimetière et seront appliquées à partir du 5 janvier 2015.

Un tous-ménages sera envoyé à la population et des gendarmes seront présents au début pour informer les automobilistes qui seraient tentés de passer et des barrières seront posées.

3.2 Travaux routes

Routes Cannellet / Moulin-de-la-Grave : les travaux sont terminés et se sont bien déroulés. Malgré les interdictions de circuler sur Pré-Recoux, une voiture est arrivée à contresens. Un parent !

Route de Forestal : du «Stop» direction Laconnex, les SIG doivent changer une conduite d'eau d'alimentation des maisons au printemps. Durée des travaux : 1 ½ mois.

Différents travaux ont été effectués sur, notamment, le chemin de Néry, la route des Allues, l'accès au Cercle des jeunes.

Les bordures de nos routes font toujours l'objet de discussions nourries avec les TPG, qui prétendent ne pas arriver à sensibiliser leurs chauffeurs. Néanmoins, ce problème aurait des chances de s'améliorer avec les nouveaux horaires, car il y aura moins de bus qui circuleront.

De notre côté, nous allons nous renseigner, avec les autres communes de la Champagne, pour étudier la possibilité d'utiliser de plus petits bus sur nos communes et organiser des navettes plus fréquentes pour desservir nos villages. Cette discussion aura lieu au printemps prochain.

Nous ne pouvons plus tolérer l'état de nos banquettes sur notre territoire, et nous ne sommes pas les seuls, au vu des gros cailloux qui ont été posés par un anonyme, tout au long de la route du Creux-du-Boisset. Ces cailloux ont été enlevés par nos employés pour des questions de sécurité.

M. GARDI reste à la disposition des conseillers qui auraient des questions.

3.3 Culture

La convention Antigel a été signée pour une somme de Fr. 10'000,--, inscrite au budget.

La conférence de presse s'est tenue à la suite de la signature et le programme des festivités a été présenté à cette occasion.

Pour notre commune, la date à agender est le 7 février prochain. Cette manifestation est considérée comme la manifestation phare du programme et elle se déroulera en deux temps :

- 1) Brunch et concert au CCA.
- 2) Transport en car via la gravière HOLCIM où une chorégraphie sera présentée et retour en car au CCA.

Deux départs seront prévus, l'un à 11h. et l'autre à 13h. avec le même programme.

Nous avons négocié un petit rabais pour les habitants de la commune qui veulent participer aux deux spectacles. Les billets seront à retirer à la Mairie.

3.4 Sécurité

M. MAUDET se dit préoccupé par la sécurité de proximité et souhaiterait qu'une police municipale puisse opérer dans toutes les petites communes.

Le groupe sécurité des communes de la Champagne réfléchit à cette question d'une manière plus globale, dans le cadre d'une des réunions, nous avons reçu M. CASTELLA, délégué à la sécurité de proximité. La question tourne autour des moyens financiers, car aucune de nous n'a vraiment les ressources et dès lors, il faudrait que le canton nous aide...

M. MAUDET a convoqué tous les chargés de sécurité de proximité (magistrats et chefs de postes) des communes le 20 janvier 2015.

Affaire à suivre.

4. Propositions du Conseil municipal

4.1 Motion : interdiction du trafic de transit sur la route de Forestal

Qui est pour l'entrée en matière : 6 pour / 5 contre.

M. NICOLET-DIT-FELIX explique que le texte proposé vient d'une réflexion personnelle, couplé à des interpellations de riverains de cette route.

Les autorités sont censées assurer une qualité de vie et un niveau de sécurité satisfaisant pour tous et nous pourrions facilement prendre des dispositions adaptées pour la route de Forestal.

Il y a énormément de trafic pendulaire et peu de trafic local sur cette voie. Il n'y a aucun trottoir, alors qu'il s'agit d'un axe très fréquenté par les écoliers qui se rendent à l'école.

Il y a de nombreux promeneurs, cavaliers et cyclistes le week-end et le passage des véhicules est à la fois dangereux et dérangeant.

Cette motion a pour but de s'inscrire dans la politique de l'Etat qui souhaiterait séparer et orienter le trafic sur des grands axes (Mobilité 2030), afin de sécuriser et promouvoir la mobilité douce.

D'autres endroits dans la commune sont bien entendu également touchés par ce problème, notamment Sézegnin qui souffre énormément du trafic de transit, mais le cas de Forestal semble relativement simple à concrétiser, car la route des Rupettes permet de relier les communes de Soral et Laconnex à la route de Chancy.

Les personnes qui seraient les plus préférentielles seraient finalement les habitants d'Athenaz, qui devraient faire le tour par la route de Chancy à la place d'emprunter la route de Forestal.

M. ETIENNE n'est pas pour la fermeture de cette route, mais plutôt pour l'aménagement d'une piste pour les vélos. Il est pour renvoyer la discussion en commission. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'une grande partie de cette route est sur le territoire de Laconnex et cette partie-là nous échappe.

M. MEYER est surpris par les chiffres articulés par M. NICOLET-DIT-FELIX de 2'000 véhicules/jour. D'où vient ce chiffre ? De plus, comme l'a souligné M. NICOLET-DIT-FELIX, les habitants d'Athenaz devraient faire un sacré détour pour se rendre à Laconnex. Il est complètement opposé à cette motion.

M. BRÜDERLIN pense que l'état de la route de Forestal incite les conducteurs à passer, pour la plus grande majorité, par la route des Rupettes et celle de Chancy. Pour lui, cette motion est superflue.

M. BONAÏTI : fermer la route de Forestal reporterait le problème sur le chemin de Cusinand ou devant l'école pour rejoindre la route de Chancy, ce qui ne serait pas une bonne solution pour la sécurité des enfants.

En ce qui concerne les comptages, M. NICOLET-DIT-FELIX les a trouvés dans un document de la direction générale de la mobilité de 2009, qui prenait en compte tous les axes du village d'Athenaz. Par soustraction, il a évalué le nombre de passages.

Par rapport au choix des routes empruntées par les pendulaires, la réalité est que la majorité des voitures qui y passent sont immatriculées en France. S'il le faut, c'est volontiers qu'il se postera sur cette route un matin pour procéder à un comptage.

Par contre, il risque d'y avoir un report de flux sur d'autres routes de la commune, mais ça ne sera pas dû aux habitants de Sézegnin.

M. MEYER : le résultat du comptage sera complètement différent selon qu'on se place à proximité de l'école, ou à la route de Forestal.

M. JEMMELY a touché un mot à M. DETHURENS, maire de la commune de Laconnex, qui a répondu par un «non» catégorique sur la partie qui concerne Laconnex.

Fermer un tronçon uniquement sur la commune d'Avusy créera un cul de sac difficilement gérable.

M. GARDI : il ne faut pas se focaliser sur les chiffres. Nous avons fait une synthèse en 2006 sur le plan général de la sécurité routière de la commune d'Avusy, suite à quoi nous avons procédé à des aménagements, notamment sur la route de Forestal. Personnellement, il ne pense pas que le problème vienne du nombre de véhicules, mais plutôt de la vitesse. Les gens ne respectent rien.

Dans un futur plus ou moins proche, un échangeur à Viry est à l'étude et une route d'évitement à Soral également.

Dans l'idéal, nous devrions nous joindre aux communes voisines pour faire pression, pour essayer de faire en sorte que les choses bougent plus vite.

M. ETIENNE trouve utile et nécessaire de se pencher sur ce problème, sans forcément fermer cette route.

M. GOY est également pour une réflexion, mais pas pour fermer cette route qui relie deux communes. Nous ne nous trouvons pas du tout dans la même situation que Pré-Recoux. Il faudrait également que nous collaborions avec l'Etat.

M. NICOLET-DIT-FELIX attire l'attention sur le fait qu'il ne propose pas de fermer cet accès, mais de le limiter à la mobilité douce et aux agriculteurs.

Il apprend ce soir que le maire de Laconnex ne veut pas entrer en matière, mais cette personne ne nous a pas encore entendus !

M. ETIENNE : si ce sujet est renvoyé en commission, il faudra profiter d'en discuter avec les conseillers municipaux de Laconnex.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande qui est pour le renvoi de cette discussion en commission aménagement ?

5 pour / 3 contre / 3 abstentions.

5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : participation du Fonds intercommunal pour la période 2014 à 2016 aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de Fr. 3'000'000.-, versé sur trois années

Pas d'opposition.

6. Nomination des suppléants du local de vote pour 2015

Pour rappel : président : M. Julien NICOLET-DIT-FELIX ;
vice-président : Mme Françoise CERUTTI.

Est nommée suppléante du vice-président : Mme Adélaïde CRUCHON

Reste à trouver le (la) remplaçant(e) du président.

7. Autres propositions de motions et résolutions

Néant.

8. Rapports des commissions

8.1 Commission environnement

Annulée.

8.2 Commission économie

- Marché : toujours en attente d'une réponse de Laconnex.
- Petites annonces : attention à la place disponible dans ces panneaux.
- Déchets : certains entrepreneurs de la commune demandent s'il est possible d'avoir leurs propres containers pour le verre et le carton, voire une mini déchetterie à Champlong, à proximité de la benne à déchets verts.
- Jachères et bandes protégées : problèmes engendrés par des promeneurs qui passent à travers. Panneau d'information à installer ou gardes récoltes à poster dans les lieux stratégiques. En discussion.
- Soirée d'entreprises avec CapEmploi : tout s'est très bien passé et les personnes présentes étaient intéressées. Une quinzaine d'entreprises d'Avusy étaient inscrites, ainsi que 3-4 entreprises de l'extérieur. Cette soirée a été une réussite. Merci à l'ensemble de la commission.

M. FLECK souligne que certaines communes ont présenté CapEmploi sur leur territoire, d'où le peu de participation des communes voisines. Le potentiel pour accueillir des jeunes chez nous n'est pas énorme, mis à part dans le domaine agricole ou pour les communes de Bernex ou Confignon.

8.3 Commission sociale

- Organisation de la fenêtre de l'Avent : rendez-vous à 17h.30 le 15 prochain pour les personnes qui installent. Ensuite, chacun sait ce qu'il doit faire.
- Festival Antigél : date fixée au 7 février. Thème 3 x 1 = Avusy, car au début, nous pensions relier les trois villages par un petit train.

M. FLECK précise qu'il ne sera pas possible de relier les trois villages par un petit train, comme imaginé au départ, car l'Etat a refusé vu la période à laquelle le festival se déroule.

En ce qui concerne les tarifs : Fr. 20,- pour les concerts. Fr. 15,- pour le brunch et pour les enfants de moins de 15 ans, Fr. 1,- par année.

- Soirée jeunes 9 à 13 ans : thème les jeux. 27 enfants étaient inscrits. Le moment était très sympa et les enfants contents.

8.4 Commission travaux

Déclassement terrain paroisse : les membres de la commission n'ont pas encore pris de position car il y a d'autres anciennes demandes du même type et ils aimeraient revoir la question dans sa globalité.

Afin de pouvoir poursuivre, M. GAILLARD demande s'il est possible d'avoir accès aux anciennes demandes ?

M. GOY trouve qu'il est pertinent d'avoir une réflexion globale, quitte à revoir notre plan directeur communal.

A ce propos, M. JEMMELY attend une réponse pour savoir comment il faudrait que nous procédions.

8.5 Commission ad hoc terrains Portier

Une visite du centre intergénérationnel de Meinier est prévue courant janvier en présence de l'architecte.

M. ETIENNE rappelle que la commission avait souhaité disposer du plan financier.

M. JEMMELY : Meinier nous transmettra le dossier complet.

9. **Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2015**

Mardi 3 février 2015 à 20h30

Mardi 24 mars 2015 à 20h30

Lundi 4 mai 2015 à 18h.30

Mardi 2 juin 2015 à 20h30

10. **Fixation des dates des prochaines commissions**

- Mardi 13.01.15 à 20h.30 commission sociale

Pour le reste des commissions, les dates et heures sont à communiquer.

11. **Questions et divers**

- 11.1 M. NICOLET-DIT-FELIX : comment expliquons-nous la différence entre l'entretien du terrain de foot et celui de rugby ?

M. JEMMELY : le terrain de foot est beaucoup plus utilisé. Quant au terrain de rugby, il est mieux drainé.

Nous sommes en train de regarder pour améliorer l'état du terrain de foot.

- 11.2 M. NICOLET-DIT-FELIX a pu lire dans le règlement du Conseil municipal, que les auteurs des motions font partie des commissions dans lesquelles le sujet est renvoyé.

M. GANGLOFF : oui.

- 11.3 M. ETIENNE : où en sommes-nous sur la question de l'aménagement des bâtiments de Sézegnin en crèche ?

M. JEMMELY : pour l'instant, rien de très précis. Il espère qu'il pourra transmettre quelque chose de concret à l'occasion de la première séance du Conseil municipal de 2015.

- 11.4 Mme HALDEMANN demande si tout se passe bien au Cercle des Jeunes ?

M. JEMMELY : tout va bien. L'échange entre «grands» et «petits» a été réalisé. Quelques petits travaux sont à prévoir, mais tout va bien et les locaux sont toujours en gestion accompagnée par le BUPP.

- 11.5 Mme VENDEIRA informe qu'elle ne sera pas présente aux séances du Conseil municipal du 2 février et du 4 mai 2015.

- 11.6 M. ISELI : à quelle heure faut-il venir pour aider à installer pour le Noël des aînés ?

Mme STADLER : 13h.30 au CCA. Merci.

- 11.7 M. FLECK rappelle que le rendez-vous pour la soirée des aînés est à 18h.30.

- 11.8 M. FLECK : concert à la cathédrale par certains enfants de l'école d'Athenaz, de Versoix et de Trembley, le 16 décembre à 20h.30. Merci de vous renseigner auparavant auprès de la directrice de l'école pour savoir si l'entrée est ouverte à tous.

- 11.9 M. FLECK félicite les performances sportives des 101 personnes de notre commune qui ont participé à la course de l'Escalade. Bravo à M. BRÜDERLIN pour son excellent résultat : 277 sur 1'700.

M. NICOLET-DIT-FELIX relève aussi la performance de Maëlle GUINAND qui a fini première de sa catégorie.

- 11.10 M. MEYER trouve dommage de supprimer l'accès à la route de Pré-Recoux avant qu'un giratoire ou d'autres mesures soient prises sur la route de Chancy.

Cette démarche ne correspond pas à la décision qui avait été prise au Conseil municipal.

Il pense particulièrement à la difficulté que rencontreront les aînés de notre commune s'ils doivent déboucher sur la route de Chancy.

M. JEMMELY : il faut savoir que les giratoires que nous espérons ont carrément été sortis du plan directeur cantonal 2030. Nous avons fait le nécessaire pour les rajouter, mais l'Etat n'a plus de sous, et malgré l'étude que nous avons payée, nous risquons de ne jamais les voir !

M. NICOLET-DIT-FELIX : si ces personnes n'ont pas assez de discernement pour entrer sur la route de Chancy, elles n'en ont pas non plus pour rouler sur un chemin fréquenté par des enfants.

M. MEYER : il ne s'agit pas de discernement, mais d'une question de vitesse sur la pédale de l'accélérateur pour pouvoir s'engager sur la route de Chancy.

M. ISELI relève que si la route est fermée, c'est essentiellement pour empêcher les parents d'emprunter ce chemin quand ils amènent leurs enfants, car ce sont eux les pires.

M. BUBLOZ partage l'avis de M. MEYER.

M. BONAÏTI : nous étions censés écrire pour les giratoires, avons-nous reçu des suites ?

M. JEMMELY : la seule que nous avons reçue est qu'ils avaient sorti les giratoires du plan directeur, d'où notre demande de les rajouter.

M. BONAÏTI : c'est pathétique !

- 11.11 M. BONAÏTI remercie pour l'invitation au spectacle de la R'vue.

- 11.12 M. GAILLARD : où en est l'étude sur la création d'un chemin protégé le long de la route de Grenand ?
- M. GARDI : un nouveau bureau d'ingénieurs va nous faire une offre pour la faisabilité de cette étude ; il espère avoir prochainement des nouvelles.
- M. GAILLARD : aménagement du chemin de Cusinand ?
- M. JEMMELY : les propositions de la DGT sont en attente pour savoir ce qui est réellement réalisable sur ce chemin. Dès que nous aurons des nouvelles, des propositions seront faites à la commission.
- M. GAILLARD : pour en revenir à Pré-Recoux, il est vrai qu'une fois l'accès de ce chemin interdit, il faudrait voir dans quelle mesure il n'est pas possible d'aménager l'entrée sur la route de Chancy, sans forcément construire un giratoire. La commission trouvait assez dangereux d'amener des conducteurs supplémentaires, notamment à 8h. du matin.
- M. BONAÏTI rappelle qu'à l'époque où les problèmes de sécurité routière avec été étudiés avec TRAFITEC, deux chemins avaient volontairement été mis de côté : Cusinand et Pré-Recoux, car ils étaient dépendants de la route de Chancy.
- Si nous prenons le chemin de Cusinand, c'est le seul à l'heure actuelle, qui ne bénéficie d'aucun aménagement, car il était prévu de le mettre en riverains autorisés, ou de le fermer purement et simplement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.
- M. JEMMELY : il faut savoir que ces deux propositions ont été écartées par les riverains qui représentent les habitants du chemin.
- M. BONAÏTI : ne sait pas qu'ils y sont et ce qu'ils demandent, car il a beau habiter ce chemin depuis de nombreuses années, il n'a personne vu !
- 11.13 M. GOY : le slogan pour la commune est-il choisi ?
- M. JEMMELY : oui, il sera connu avec l'introduction du nouveau site Internet.
- 11.14 M. BUBLOZ sera absent au Noël des aînés et à la fenêtre de l'Avent.
- 11.15 M. JUNGO : un habitant de la commune lui a demandé si nous octroyons des subventions pour les panneaux solaires ?
- M. JEMMELY : il faut s'adresser au canton.
- M. ETIENNE : la subvention dépend si les panneaux sont thermiques ou photovoltaïques.
- 11.16 M. JUNGO : où en est la réalisation de la piste cyclable le long de la route de Sézegnin ?
- M. JEMMELY : cela fait un moment que nous parlons de cette réalisation, qui est dans les mains de l'Etat, qui n'a toujours pas les moyens.
- Le projet était bien avancé, en collaboration avec la commune de Laconnex. Des plans ont même été élaborés. Il faut savoir que la création de cette piste cyclable demande d'acheter une bande de 7 à 8 mètres sur des parcelles agricoles et nous avons réussi à convaincre les agriculteurs concernés. L'Etat devait nous transmettre un prix de participation, qui finalement a été divisé par deux. Les propriétaires des parcelles n'ont plus été d'accord de vendre.
- 11.17 M. JUNGO : pour revenir à l'accès à la route de Chancy, ne serait-il pas possible de prévoir une «piste d'accélération», un radar ou encore de limiter la vitesse dans la courbe qui monte en direction d'Avusy, ce qui coûterait sûrement moins cher qu'un giratoire ?
- M. GAILLARD : toutes nos propositions ont été refusées.
- M. JEMMELY : notre principal souci et qu'il s'agit d'une route cantonale et l'Etat ne veut pas entrer en matière.
- M. GARDI ajoute que la commune a même demandé l'appui des TPG.
- Nous pourrions profiter de la fermeture de la route du Pré-Recoux pour relancer l'Etat et attirer leur attention sur le fait que les automobilistes seront reportés sur cet accès de la route de Chancy.
- M. GARDI informe que la commune devait avoir une réunion avec la direction de la mobilité en fin d'année, et cette réunion a été reportée au 17 janvier prochain. Lors de cette réunion, l'Exécutif fera tout son possible pour aller dans ce sens, mais nous avons très peu d'influence pression au niveau cantonal.

La séance est close à 22h.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :